

LE TÉLÉTRAVAIL À EDF SA N'EST PLUS À LA HAUTEUR DES ENJEUX D'AUJOURD'HUI

La FNME-CGT signataire de l'Accord Télétravail à EDF SA en 2016 a saisi l'occasion lors du comité de suivi de l'accord, de proposer plusieurs améliorations pour les salariés de l'entreprise.



Nous demandons à EDF de mieux rembourser les frais professionnels engagés par leurs salariés en télétravail, fixés actuellement à 100€ brut par an. En effet, un barème a été mis en place en fin d'année 2019 par l'Urssaf dans un souci de simplification. Désormais, l'allocation forfaitaire allouée à un salarié en télétravail est exonérée de charges sociales dans la limite globale de 10€ par mois si le salarié effectue une journée de télétravail par semaine. L'indemnité varie ensuite en fonction du nombre de jours télétravaillés dans la semaine : par exemple, 20€ par mois pour un salarié qui télétravaille 2 jours par semaine.

Nous exigeons le strict respect de l'Accord Télétravail de 2016 qui stipule que les journées télétravaillées peuvent être fixes ou variables, afin d'éviter certaines dérives lors de la signature d'une convention individuelle de télétravail.

Nous porterons une attention toute particulière à la préservation de la santé des télétravailleurs, en prenant en compte leur bien être, tout en leur assurant un cadre propice pour obtenir un espace de travail efficace.

Nous avons réaffirmé à la direction que les critères d'éligibilité liés à l'activité et au poste devaient rapidement être revus afin de permettre aux salariés qui le désirent de pouvoir bénéficier du télétravail. D'ailleurs, la période actuelle le démontre bien .

Globalement, la FNME-CGT rappelle que le télétravail est une façon de concevoir l'organisation du travail, et n'a pas vocation à compenser la dégradation des conditions de travail et de vie des salariés. Ce mode d'organisation ne peut perdurer que sur la base du volontariat.

La direction d'EDF nous a annoncé sa volonté d'ouvrir de nouvelles négociations portant sur un Accord de travail à distance pour 2021, qui permettra de faire le REX de la période actuelle.